



R - 7



GESTION DES INVALIDITÉS

ATTENDU

les actions entreprises depuis plusieurs années afin de contrer la détresse psychologique des travailleuses et travailleurs en centre d'appel;

que les problématiques de détresse psychologique affectent de plus en plus de nos membres et qu'il demeure essentiel de poursuivre la lutte en ce sens;

que la gestion des invalidités exercée par les employeurs et les assureurs est particulièrement abusive lorsque les motifs d'invalidité sont reliés à des problèmes de santé psychologique;

que ces abus aggravent considérablement l'état de santé des travailleuses et travailleurs.

QU'IL SOIT RÉSOLU

que le SCFP et le CPSC mobilisent leurs sections locales et qu'ils s'approprient l'enjeu de la lutte aux abus des assureurs et des employeurs en matière de gestion des invalidités et prennent action en ce sens au cours du prochain mandat; cette problématique s'inscrivant clairement dans la suite des actions entreprises en matière de lutte à la détresse psychologique;

Que le SCFP porte ce dossier auprès, du SCFP National et de la FTQ afin de bâtir une large coalition syndicale pour lutter contre cette problématique qui affecte tous les milieux de travail et qu'elle demande également à ces instances d'y investir les ressources nécessaires.

**Résolution soumise par le Conseil provincial du secteur des communications
SUIVI – Résolution adoptée le 16 mai 2017**